REUNION DE CONSEIL DU 12/10/2018

Membre absent : Mme Sabine ALLAIN

La séance est ouverte à 20h40 par M. le Maire.

Mr Gérard VAUCHEL est secrétaire de séance conformément à la décision prise pour la durée du mandat.

Lecture et signature du PV de la réunion de conseil du 30/08/2018.

\_1 Classement voirie :

Afin de bénéficier de subventions pour les travaux de réfection de la portion située entre les n° 14 et 16 du chemin du Fossard il est nécessaire de classer 290m supplémentaires de cette portion en voie communale (allongement de la VC 16). La distance classée est donc de 890m pour la VC 16.

Le conseil approuve à l’unanimité des présents soit 14 voix le classement de cette portion de voirie.

 \_ 2 Poste salarié :

Le conseil approuve à l’unanimité des présents soit 14 voix l’octroi d’un contrat de travail en CDD à raison de 20h/semaine en renfort scolaire (maternelle) et périscolaire (cantine, mercredi récréatifs et centres aérés) jusqu’au 31/10/2019

 \_3 Tarif déneigement :

M. François GEORGES propose un tarif inchangé à 55 €/h pour le renfort déneigement en cas de nécessité. Le conseil approuve à l’unanimité des présents soit 14 voix la proposition de M. François GEORGES

\_4 Régime forestier :

Le conseil approuve à l’unanimité des présents soit 14 voix la soumission au régime forestier des parcelles F607, F88, G175 et G174 dernièrement acquises par la commune.

\_5 Etat d’assiette 2019 :

Le conseil approuve à l’unanimité des présents soit 14 voix l’état d’assiette proposé par l’ONF, à savoir :

- les parcelles 18,46, 58 en amélioration

- la parcelle 8 en régénération

- les parcelles 23, 24, 27 en irrégulier

\_6 Contrat de prévoyance :

Le conseil accepte à l’unanimité des présents soit 14 voix la négociation d’un nouveau contrat de groupe par le centre de gestion qui estime que le contrat actuel ne convient plus à la demande.

 \_7 Travaux appartement :

Le conseil approuve à l’unanimité des présents soit 14 voix le remplacement d’une chaudière à gaz au 13 route des Cascades suivant le devis de M. Christophe LEGAY pour 3513,15 € TTC

\_8 Légion Vosgienne :

Le projet d’éclairage du monument aux morts initialement porté par la Légion Vosgienne se heurte à quelques difficultés administratives et la commune propose de le reprendre à son compte en investissement pour la maîtrise d’œuvre afin de bénéficier du retour de TVA. Elle propose d’investir 450 € à titre de participation communale, la Légion Vosgienne s’étant engagée à compléter le financement du projet à hauteur de la somme résiduelle nécessaire pour boucler le budget en complément de sa propre participation, des subventions déjà acquises et des dons reçus.

Le conseil approuve par 13 voix et 1 abstention (M. Gérard VAUCHEL, Président de la section locale de la Légion Vosgienne), la prise en compte au niveau de la commune de l’intégralité du projet.

\_ 9 Questions diverses :

A \_ Le conseil approuve à l’unanimité des présents soit 14 voix l’achat de patins en téflon et supports métalliques pour essai sur la lame à neige en lieu et place des patins métalliques pour la somme de 2024,76 € TTC.

B \_ La commune bénéficie de 1116 € d’amendes de police pour la mise en place des deux radars pédagogiques aux entrées du village.

C – La société de pêche Vologne-Barba (AAPPMA) a élaboré un imposant projet d’écloserie situé sur le site des anciennes papeteries de Lana pour développer la truite fario de souche. L’AAPPMA sollicite une subvention de la part de notre commune pour aider à la réalisation de ce projet. Le conseil étudiera le dossier et réfléchira à la question.

D – Une réunion aura lieu prochainement avec le CAUE pour la mise en route du projet d’aménagement de l’espace communal comprenant l’arrière de la Mairie, la place de l’école et le terrain en herbe. Ce projet fera l’objet d’une information auprès du public afin que chacun apporte ses idées.

E – Un premier rapport pour l’élaboration du document unique sera remis en Mairie le 31/10/2018.

F – L’accident de quad qui s’est produit sur notre commune a montré que ce rassemblement ne faisait l’objet d’aucune organisation ni d’autorisation officielle. Les engins circulaient sur des voies publiques sans immatriculation….

G – La commune a reçu un courrier lui proposant d’utiliser son droit de préemption urbain sur une parcelle boisée. Le conseil donne son accord de principe à l’unanimité des présents soit 14 voix pour user de ce droit de préemption.

H -- La commune a reçu un long courrier de M. et Mme GLESS enjoignant la mairie de prendre un arrêté d’interdiction de pose des compteurs « LINKY » sur la commune. L’historique de ce « combat » montre que tous les arrêtés qui ont été pris dans ce sens par les communes ont été invalidés par les Préfectures et sont restés des coups d’épée dans l’eau. Le conseil municipal va réfléchir à une autre forme d’action de résistance. (Délibérations de soutien aux usagers ?)

I -- La CCHV a validé dans sa délibération de la mi septembre la demande de sortie des sept communes candidates. D’autres délibérations locales seront nécessaires pour que cette sortie puisse avoir lieu, mais ce chemin reste semé d’embûches administratives ; La commune délibèrera au prochain conseil – Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) va organiser une soirée Halloween le 31/10/2018 et se propose de participer au Téléthon selon les mêmes modalités qu’il y a deux ans.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.